

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le**11 MARS 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de ^{Gref}Bruxelles

Réserve
au
Moniteur
belge

Obligation de remplir

***26038818***N° d'entreprise : **0476 557 733**

Nom

(en entier) : **EUROPEAN ASSOCIATION OF GRAPHIC PAPER
PRODUCERS**(en abrégé) : **EURO-GRAPH**Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 250, 8ème étage, 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission, nomination et réélection d'administrateurs**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2025

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Rebekka Thielemann, ayant élu domicile pour les besoins de la publication au siège de l'association, en qualité d'administrateur de l'association, avec effet au 31/12/2025.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Kristian Saelan, ayant élu domicile pour les besoins de la publication au siège de l'association, en qualité d'administrateur de l'association, avec effet au 01/01/2026. Son mandat est exercé à titre gratuit et prendra fin le 31 décembre 2026.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des personnes suivantes en qualité d'administrateur de l'association :

- Monsieur Antonio Redondo ;
- Monsieur Robert Wood ;
- Monsieur Marco Eikelenboom ;
- Monsieur Tomaso Carlo Esposito ;
- Monsieur Corrado Lignana ;
- Monsieur Bernhard Cantzler ;
- Madame Camille Claret de Fleurieu (ép. Farrow) ;
- Monsieur Philipp Erdmann ;
- Monsieur Carl Arvid Sundblad ;
- Monsieur Florian Geiger.

Le mandat des administrateurs précités est exercé à titre gratuit et prendra fin le 31 décembre 2026.

L'assemblée générale décide d'attribuer la fonction de président à Monsieur Marco Eikelenboom (également administrateur). Ce mandat est exercé à titre gratuit, prend effet le 1er janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Le conseil d'administration est dès lors composé comme suit :

- Monsieur Antonio Redondo ;
- Monsieur Robert Wood ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

- Monsieur Marco Eikelenboom ;
- Monsieur Tomaso Carlo Esposito ;
- Monsieur Corrado Lignana ;
- Monsieur Bernhard Cantzler ;
- Madame Camille Claret de Fleurieu (ép. Farrow) ;
- Monsieur Philipp Erdmann ;
- Monsieur Carl Arvid Sundblad ;
- Monsieur Florian Geiger ;
- Monsieur Kristian Saelan.

Conformément à l'article 23 des statuts, l'association est valablement représentée dans tous ses actes, y compris la représentation en justice, d'une part, par le président ou un vice-président et, d'autre part, par un administrateur, agissant conjointement, qui ne doivent pas fournir la preuve d'une décision préalable du conseil d'administration.

Le directeur général représente l'association individuellement dans les limites de la gestion journalière, y compris la représentation en justice, et ne doit pas fournir la preuve d'une décision préalable du conseil d'administration.

L'association est également valablement représentée par un mandataire, dans les limites de son mandat.

L'assemblée générale charge Monsieur Alain Costantini et Monsieur Julian Delplanche, avocats, ayant leurs bureaux à 1435 Mont-Saint-Guibert, rue Emile Francqui 1, chacun avec pouvoir d'agir individuellement, de procéder aux formalités de publication requises en vertu des décisions qui précèdent.

Alain Costantini
Avocat
Mandataire spécial